

Primaire 2025-2026 (**EXEMPLE TÂCHE À 100 %**)

	Tâche annuelle 1 280 heures par année ou 32 heures par semaine Tâche éducative 828 heures par année						
			Autres tâches éducatives	90 heures par année (dont 36 heures annuellement non fixées à l'horaire)			
	Cours et leçons 738 heures par année ou 41 heures (temps moyen) par cycle		 Récupération 10 heures Surveillances (autres que les surveillances de l'accueil et des déplacements) 20 heures Activités étudiantes¹ Voyage de fin d'année 4 h Pause et périodes libres : activités en cours d'année 3 h Activités récompense mensuelles : 8 h Midi lecture : 9 h Encadrement 36 h 				
	Autres tâches professionnelles 452 heures par année						
1.	Surveillance de l'accueil et des déplacements	72 heures par année	Entente SEBF-CSSBF pour les situations particulières	72 heures			
2.	Rencontres en équipes ou participation aux comités incluant l'AGEE	36 heures² par année	Projet éducatif Comité EHDAA Insertion professionnelle Etc.	Rencontres cycle 9 h Rencontres avec enseignants ILSS 5 h Rencontres avec ma collègue de 3° 4 h Comité EHDAA 5 h Com. projet éducatif 5 h, Com. De la rentrée 5 h Comité des règles de vie de l'école 3 h			
3.	Prise en charge de responsabilités	18 heures par année	Présidence et secrétaire d'AGEE Déplacement itinérant (en priorité) Insertion professionnelle ³ Etc.	Disponibilité dépannage 9 h Adaptation élèves ILSS 9 h			
4.	Reconnaissance globale	18 heures par année	Plan d'intervention (2 à 3) Appels et rencontres de parents Inventaires et commandes Toute autre activité ponctuelle Etc.	18 heures			

¹ E.N. 8-2.02 Les activités étudiantes signifient la participation aux réunions et comités en lien avec celles-ci.

² E.L. 8-5.05 F) 2- Ce temps peut être revu à la hausse ou à la baisse après concertation avec l'AGEE.

³ 18 heures par année sont reconnues pour l'insertion professionnelle.



		SEBF Sundicated
5. Journées pédagogiques	108 h par année soit 5h24 par jour	
6. Travail déterminé par l'enseignante ou l'enseignant	200 heures par année dont 160 heures au lieu déterminé par l'enseignante ou l'enseignant Ce temps inclut les 10 rencontres collectives et les 3 réunions pour rencontrer les parents	